

La famille des produits négociés en Bourse



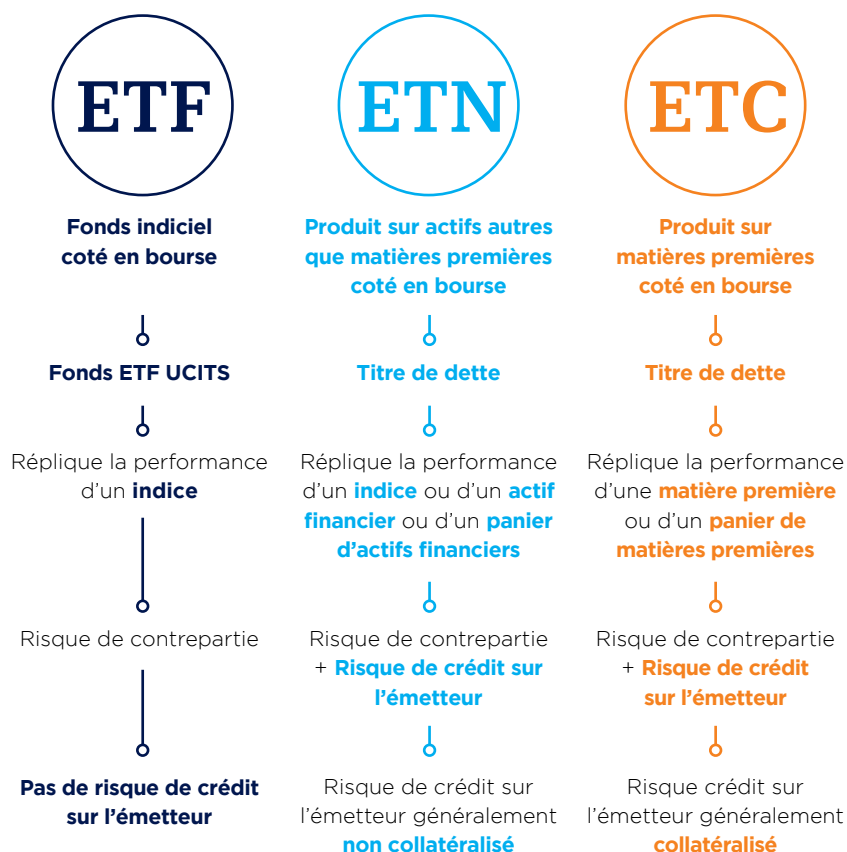
Que sont les produits négociés en Bourse ?

Les produits négociés en Bourse (« Exchange-traded products » en anglais ou ETP) sont des véhicules d'investissement cotés en bourse : à l'instar d'une action, les ETP peuvent être négociés et échangés à n'importe quel moment lorsque la bourse est ouverte.

En fonction du type d'ETP, le produit est conçu pour répliquer la performance d'un instrument financier, comme une action, un indice, une matière première ou un groupe de matières premières. L'univers des ETP est donc très large et couvre un large spectre de produits d'investissement dont :

Les ETF peuvent être négociés tant que la bourse est ouverte

UNIVERS DES ETP



Les principales différences

Les fonds indiciels cotés (ETF) sont les plus connus de ces produits et, bien qu'ils appartiennent à la catégorie des ETP, ils présentent des caractéristiques très distinctes des autres ETP. Les différences fondamentales d'avec les autres ETP concernent les caractéristiques sous-jacentes de chaque produit – c'est-à-dire le marché et les instruments financiers qu'ils répliquent – ainsi que la manière dont le produit est conçu et géré.

ETF

Les ETF sont des fonds, ce qui signifie :

- ✓ Qu'ils répliquent des indices très diversifiés.
- ✓ Qu'il n'existe pas de risque crédit de l'émetteur lié à la structure du produit, le fonds détenant les actifs sous-jacents dans lesquels il investit. En cas de problème avec le gestionnaire de fonds, les actifs sont cantonnés de manière sécurisée pour le fonds et ses investisseurs.
- ✓ Qu'ils sont réglementés par la directive européenne UCITS¹ (ou OPCVM en français), ce qui offre aux investisseurs des garanties importantes que n'offrent pas les autres ETP.
- ✓ Qu'ils sont simples à comprendre et à comparer grâce à leur conformité aux standards UCITS.
- ✓ Qu'ils sont très transparents.

ETN et ETC

En revanche, les ETN et les ETC sont des instruments de dette :

- ✓ Comme ils sont structurés sous la forme d'instruments de dette ou de titres de créances, ils ne détiennent pas directement les actifs sous-jacents qui restent la propriété de l'émetteur.
- ✓ Ils sont exposés au risque de crédit de l'émetteur dont le degré dépend notamment de la qualité de l'émetteur. Ce risque de crédit est également impacté par le fait que la dette soit adossée ou non à des actifs physiques et même par la qualité du dépositaire.

En outre, les ETN et les ETC :

- Ne bénéficient pas d'une réglementation standardisée telle que la directive UCITS. Au contraire, la réglementation des ETN et des ETC est très variée et dépend de la structure de chaque produit pris individuellement.
- Ne sont pas soumis à la réglementation UCITS et n'ont donc aucune exigence de diversification. Ainsi, un ETN ou un ETC peut être structuré pour être diversifié mais il peut également suivre un seul et unique instrument financier.
- Peuvent être très variés, complexes et nécessitent une analyse approfondie pour évaluer les risques sous-jacents.

¹ UCITS: « Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities », dite Directive OPCVM en français - Directive européenne 2014/91/UE

Risques et réglementation

Les ETF européens respectent les règles de la directive UCITS, un cadre juridique strict régissant une typologie de produits d'investissement, visant à protéger les investisseurs. Cette structure complète et robuste permet aux investisseurs de bénéficier d'une réglementation claire avec :



Comme tous les produits d'investissement, les ETF ne sont pas sans risque. Ils comportent des risques similaires aux Fonds (OPC) traditionnels, en particulier les risques liés à leur univers d'investissement.

Le risque de contrepartie peut être présent dans tous les ETP, et s'il peut atteindre 100% de la valeur du produit pour les ETN et les ETC, ce risque est limité au maximum à 10% de la Valeur Liquidative, et ce par contrepartie, au sein de tous les fonds UCITS, y compris les ETF.³

Le risque de contrepartie peut être réduit par :

- Une sélection et une surveillance stricte de toutes les contreparties,
- L'application de règles conservatrices pour les actifs et le collatéral (garantie des transactions),
- Un suivi quotidien du niveau de risque, et l'application de techniques d'atténuation des risques pour maintenir le niveau de risque en-dessous du seuil de 10%.

En raison de leur structure de titres de créances, (« debt notes »), les ETN et les ETC comportent également un risque de crédit lié à l'émetteur, à savoir la possibilité que les actifs des investisseurs soient impactés négativement en cas de défaillance de l'émetteur.

² L'indice d'un fonds UCITS doit être suffisamment diversifié : aucune des composantes ne peut excéder 20% de l'ensemble des composantes. En cas de circonstances exceptionnelles, comme dans des conditions de marché très volatiles ou sur des marchés concentrés, cette limite peut atteindre 35% pour un seul et unique composant. Pour les indices obligataires de dettes souveraines des pays de l'OCDE, la limite de pondération de 35% s'applique aux émetteurs. La limite peut être fixée à 100% pour un seul émetteur à condition qu'il y ait au moins 6 émissions différentes, et que les obligations soient garanties (c'est-à-dire qu'elles soient des obligations d'Etat).

³ Le risque de contrepartie est strictement réglementé dans un fonds UCITS (Article 52 de la Directive UCITS), et limité à 10% de l'actif net total du fonds par contrepartie lorsque la contrepartie est un établissement de crédit, ou à 5% dans les autres cas.

Le bon outil pour le bon investissement



Tous les ETP présentent un certain niveau de risque, et les structures présentent également des caractéristiques différenciantes. Chacune des catégories d'ETP peut être appropriée si elle répond précisément à l'objectif de l'investisseur, à son appétit au risque et à son attente en terme d'exposition.

OBJECTIF


Suivre l'indice Euro Stoxx 50


Suivre le rendement d'un indice de niche


Être exposé à l'or

STRUCTURE



RAISON D'ÊTRE

En tant que panier de valeurs, un ETF peut répliquer cet indice boursier. L'indice est constitué de 50 valeurs et répond aux exigences UCITS de diversification de l'indice.

Un ETN peut offrir une exposition à un indice de niche dont la construction n'est pas conforme aux exigences réglementaires UCITS.

Un ETC peut permettre aux investisseurs de s'exposer à une seule et unique matière première, comme l'or.

CONSIDÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES RISQUES

Le fonds détient un panier de titres diversifiés, conservés sur un compte ségrégué auprès d'un dépositaire. Il n'y a pas de risque de crédit.

Comme c'est l'émetteur, et non l'ETN, qui détient les titres sous-jacents, l'investisseur est exposé au risque de crédit de l'émetteur. Un indice de niche peut ne pas être assez diversifié et éligible au standard UCITS.

Il existe un risque de crédit lié à l'émetteur, risque dont l'ampleur dépend de la qualité de l'émetteur. Ce risque peut être réduit lorsque que l'ETC est exposé à des matières premières physiques. Certains ETC ont également mis en place des règles spécifiques pour allouer les actifs sous-jacents au profit de l'investisseur final, réduisant ainsi davantage le risque de crédit.

Amundi ETF

Amundi, le plus gros fournisseur d'ETF européen, proposant plus de 300 ETF régis par la réglementation OPCVM, couvrant un large ensemble de besoins en termes d'allocation d'actifs et d'objectifs ESG et Climat.

Pour plus d'informations sur la manière d'investir en Amundi ETF, visitez notre site web : www.amundiETF.com.

Information importante

Communication marketing

Principaux risques

- Risque de perte en capital. Les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant initial investi et peuvent perdre la totalité de leur investissement.
- Risque lié aux marchés sur lesquels sont exposés les ETF. Le prix et la valeur des investissements liés au risque de liquidité des composants. Les investissements réalisés peuvent donc varier à la hausse comme à la baisse.
- Risque lié à la volatilité des valeurs/des devises composant l'indice de référence du fonds.
- Risque que l'objectif de gestion du fonds ne soit que partiellement atteint.

Ceci est une communication marketing. Veuillez consulter le Prospectus et le Document d'Informations Clés (« DIC ») avant de prendre une décision d'investissement définitive.

Les informations de ce document ne sont pas destinées à être distribuées et ne constituent pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres ou de services aux États-Unis, ou dans l'un de ses territoires ou possessions soumis à sa juridiction, à destination ou au profit de tout ressortissant américain « *US person* » (tel que défini dans le prospectus des Fonds ou dans les mentions légales des sites amundi.com et amundiETF.com). Les Fonds n'ont pas été enregistrés aux États-Unis en vertu de l'Investment Company Act de 1940 et les parts/actions des Fonds ne sont pas enregistrées aux États-Unis en vertu du Securities Act de 1933.

Ce document est de nature commerciale. Les fonds décrits dans le présent document (les « Fonds ») peuvent ne pas être disponibles pour tous les investisseurs ni être autorisés à la commercialisation auprès des autorités compétentes de certains pays. Il est de la responsabilité de chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à ou investir dans ce produit. Il est recommandé aux investisseurs de consulter des conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques indépendants avant d'investir dans ce produit.

Les informations contenues dans le présent document sont des informations promotionnelles et non contractuelles qui ne doivent pas être considérées comme un conseil en investissement ou une recommandation d'investissement, une sollicitation d'investissement, d'offre ou d'achat de la part d'Amundi Asset Management (« Amundi ») ou de l'une quelconque de ses filiales. Bien que les informations contenues dans le présent document aient été obtenues auprès de sources jugées fiables, ni Amundi Asset Management (« Amundi AM ») ni ses filiales ne garantissent leur exactitude, leur actualité ou leur exhaustivité.

Les Fonds sont les ETF UCITS d'Amundi. Les Fonds peuvent être dénommés « Amundi ETF » ou « Lyxor ETF ». Amundi ETF désigne l'activité ETF d'Amundi.

Les ETF UCITS d'Amundi sont des fonds indiciels gérés passivement. Les Fonds sont des fonds ouverts de droit français, luxembourgeois ou irlandais, agréés respectivement par l'Autorité des Marchés Financiers en France, la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, ou la Banque Centrale d'Irlande, et autorisés à commercialiser leurs parts ou actions dans différents pays européens de l'UE (les « Pays de Commercialisation ») en vertu de l'article 93 de la Directive 2009/65/CE.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel est tenu de lire les documents d'offre des Fonds (DIC et prospectus). Pour plus d'informations sur les bourses où l'ETF est coté, veuillez vous référer à la page web du fonds sur amundiETF.com. Tout investissement dans un fonds comporte des risques importants (les risques sont détaillés dans le DIC et le prospectus). Il est recommandé aux investisseurs de demander conseil auprès d'un professionnel avant toute décision d'investissement afin de déterminer les risques associés à l'investissement et son caractère approprié. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la conformité de son investissement avec la législation applicable dont il dépend, et de vérifier que celui-ci est adapté à ses objectifs d'investissement et à sa situation patrimoniale (notamment du point de vue fiscal).

Certains des Fonds mentionnés dans ce document peuvent ne pas être autorisés à la distribution dans votre pays.

Les Fonds ne sont ni sponsorisés, ni approuvés, ni distribués par les fournisseurs d'indices. Les fournisseurs d'indices ne font aucune déclaration quant à l'adéquation de tout investissement. Une description complète des indices est disponible auprès des fournisseurs.

Ce document n'a pas été revu, visé ou approuvé par une quelconque autorité financière.

Informations réputées exactes au 1er juin 2023.

Reproduction interdite sans l'autorisation écrite d'Amundi.

Amundi Asset Management (Amundi AM)

« Société par Actions Simplifiée » - SAS au capital social de 1 143 615 555 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 04000036. Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France. Adresse postale : 91, boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15 - France. Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30. Siren n° 437 574 452 RCS Paris.